# S.D.I.S.

# Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire

# Extrait du registre des Délibérations Séance du 11 février 2016

# Délibération n° 2016-03 Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2016

Membres du CA.SDIS en exercice : 25
Présents à la séance : 22
Pouvoirs : Nombre de votants : 22

Quorum : 13

Convocation affichée le Procès-verbal affiché le

29 janvier 2016

L'an deux mil seize, le onze février à quatorze heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Saône-et-Loire se sont réunis, sur convocation de son Président en application de l'article L 1424-28 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. le Docteur Bertrand ROUFFIANGE, Président du Conseil d'Administration.

#### Étaient présents :

Mme Catherine AMIOT, M. Jean-Claude BECOUSSE, Mme Colette BELTJENS, M. Pierre BERTHIER, Mme Marie-Christine BIGNON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Carole CHENUET, M. Maurice COCHET, Mme Josiane CORNELOUP, M. Jean-Michel DESMARD, Mme Catherine FARGEOT, Mme Marie-Thérèse FRIZOT Mme Violaine GILLET, M. Jean-Paul LUARD, Mme Édith PERRAUDIN, Mme Virginie PROST, M. Jacky RODOT, M. Bertrand ROUFFIANGE, M. Jean-Yves VERNOCHET

#### Suppléances :

M. Frédéric CANNARD était suppléé par M. Jean-Paul DICONNE Mme Françoise VERJUX-PELLETIER était suppléée par M. Raymond GONTHIER

#### Excusés:

M. Jean-Claude LAGRANGE, non suppléé Mme Marie MERCIER, non suppléée M. Louis PONCET, non suppléé

#### Pouvoirs:

Secrétaire de séance : Mme Mathilde CHALUMEAU

M. le Président Bertrand ROUFFIANGE, rapporteur, donne lecture des dispositions suivantes :

# **PRÉAMBULE**

La loi n° 92-125 du 6 février 1992, dans son article 11, impose que soit tenu un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois qui précèdent le vote du budget. Ces dispositions s'appliquent aux Régions, Départements, Communes de plus de 3 500 habitants et aux Établissements Publics.

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dans son titre IV, consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, renforce un certain nombre d'obligations en la matière, pour ces dernières. Notamment, le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) remplace le D.O.B. L'article L3312-1 du C.G.C.T., et dans l'attente d'un décret d'application, en fixe déjà les grands principes, au niveau de son contenu, et en confirme les règles de publicité. Précisons que les dispositions financières qui s'appliquent au S.D.I.S. 71 sont identiques à celles du Département.

"Dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, le président du conseil départemental présente au conseil départemental un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il fait l'objet d'une transmission au représentant de l'État dans le département, d'une publication et d'un débat au conseil départemental, dont il est pris acte par une délibération spécifique. Le contenu du rapport et les modalités de sa publication sont fixés par décret ...".

Cependant, sans remettre en cause la nécessité de ce rapport et l'utilité de ce débat, dans le cadre d'une politique globale cohérente, il est très largement influencé par l'une des dispositions de la loi n° 2004 - 811 du 13 août 2004 de Modernisation de la Sécurité Civile qui précise dans son article 59, que :

"La contribution du Département au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours est fixée, chaque année, par une délibération du Conseil Général au vu du rapport sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles du Service au cours de l'année à venir, adopté par le Conseil d'Administration de celui-ci.

Les relations entre le Département et le Service Départemental d'Incendie et de Secours et, notamment, la contribution du Département, font l'objet d'une convention pluriannuelle."

Ce rapport d'orientations budgétaires pour 2016 (R.O.B. 2016) va donc s'appuyer notamment sur :

- les deux piliers qui constituent le socle de stabilité du S.D.I.S. 71, que sont le S.D.A.C.R. et la convention 3 de partenariat avec le Département ;
- la délibération portant sur l'évolution des ressources et des charges prévisibles pour 2016 (E.R.C. 2016), et notamment sur le volume global des contributions.

Naturellement, ce rapport se doit aussi de respecter les orientations politiques prises par le Conseil d'Administration, d'une part dans le domaine de l'organisation de la distribution des secours, d'autre part dans celui des finances du S.D.I.S. et, le tout, dans le cadre de la concrétisation des politiques globales arrêtées pour le Service d'Incendie et de Secours.

Le rapport présenté, conformément aux nouvelles dispositions précisées ci-dessus, s'articule de la façon suivante :

- I Les orientations budgétaires de l'exercice, avec **notamment** l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnels, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- II Les engagements pluriannuels envisagés au travers :
- des dossiers stratégiques déjà commencés ;
- des engagements nouveaux.
- III La structure et la gestion de la dette du S.D.I.S. 71.

#### I - LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2016

Comme précisé dans le préambule et afin de respecter le calendrier légiférant les finances des S.D.I.S., le Conseil d'Administration a déjà adopté certains éléments qui vont très largement conditionner ce débat. Ces délibérations seront rappelées dans un premier temps.

Ensuite, dans un second temps, seront évoquées les perspectives à court terme, c'est-à-dire les masses budgétaires pour 2016.

#### 1.1 – LES DÉLIBÉRATIONS FINANCIÈRES DÉJA ADOPTÉES

1.1.1 L'ÉVOLUTION DES RESSOURCES ET DES CHARGES PRÉVISIBLES DU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2016

Cette délibération 2015-42, approuvée à l'unanimité le 24 décembre 2015, permet de préciser, pour 2016, les différents éléments financiers qui préfigurent le budget du prochain exercice, que ce soit en matière de recettes ou de dépenses. Les évolutions décrites dans cette délibération sont en cohérence avec les termes de la convention de partenariat, signée avec le Département pour les années 2014 à 2016, précitée ci-dessus.

1.1.2 LE MONTANT GLOBAL DES CONTRIBUTIONS DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET DU DÉPARTEMENT AU S.D.I.S. 71 POUR L'ANNÉE 2016

La délibération 2015-43, approuvée à l'unanimité le 24 novembre 2015, fixe de manière définitive le volume des contributions des Communes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) sur lequel le Président du Conseil d'Administration peut compter pour préparer le projet de budget de l'année 2016.

Cette même délibération rappelle également le volume de la contribution attendue du Département.

1.1.3 LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT POUR LES ANNÉES 2014 À 2016

Cette convention, approuvée à l'unanimité par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 lors de sa séance du 13 décembre 2013 – délibération 2013-45 – détermine non seulement la contribution du Département pour les grands dossiers structurants, mais aussi sa contribution garantissant la continuité du Service et la préservation de la qualité de la distribution des secours. Pour mémoire, la contribution du Département, pour la part "continuité du service", avait été prévue, en juin 2013, à hauteur de 15.310 K€. Cependant, compte tenu de la raréfaction des ressources publiques, cette prévision a été ramenée à 14.700 K€, comme précisé dans les délibérations précitées (2015- 42 & 43).

Le respect des délibérations et des orientations prises par le Conseil d'Administration, notamment dans le rapport E.R.C. 2016, vont conditionner les inscriptions budgétaires de 2016.

#### 1.2 - LES PERSPECTIVES POUR LES MASSES BUDGÉTAIRES 2016

Comme lors de l'élaboration des budgets antérieurs, le budget primitif 2016 prendra en compte d'une part, l'excédent constaté à la clôture de l'exercice 2015 et d'autre part, les reports de crédits engagés sur la section d'investissement du budget 2015 non réalisés, et, par conséquent, repris sur 2016.

Ce dernier rapport, présenté en amont de la présentation du budget est destiné à alimenter les débats sur les orientations budgétaires de 2016 et engagements pluriannuels. Aussi, l'évaluation des grandes masses repose essentiellement sur les travaux qui ont été réalisés dans le cadre de la délibération E.R.C. 2016 et nécessiteront très certainement des ajustements.

De plus, afin de permettre une lecture synthétique et claire d'une part et d'éviter les commentaires redondants d'autre part, les différentes grandes masses seront reprises sous forme de tableaux.

#### 1.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **ÉVOLUTION DES RESSOURCES DE GESTION COURANTE**

Dans cette catégorie de ressources figurent notamment les recettes récurrentes – de gestion - qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2016.

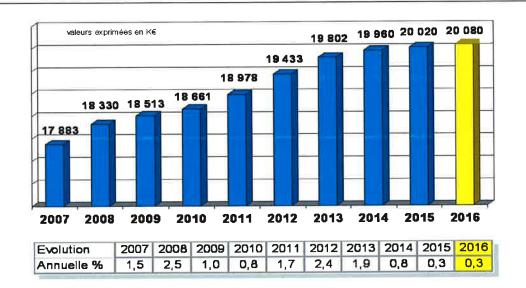
FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulations 2016
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	470 268,87	433 000,00	397 300,00
74 Participations	35 259 933,93	35 43 1 00 0,0 0	35 524 940,00
74 Contributions Communes & E.P.C.I.	19 960 000,00	20019880,00	20 079 940,00
74 Contribution du Département - Continuité du Service	14 663 000,00	14663000,00	14 700 000,00
74 Contribution du Département - Intérêts Equipts structurants	459 152,98	510000,00	510 000,00
74 Participations diverses	177 780,95	238 120,00	235 000,00
75 Autres produits de gestion courante	15 505,65	9 000,00	4 300,00
013 Atténuation de charges	204 307,48	172 000,00	171 000,00
Total recettes de gestion des services	35 950 015,93	36 045 000,00	36 097 540,00

Par rapport à 2016, on peut citer notamment :

Les contributions des Communes et E.P.C.I.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'évolution de la contribution des Communes et E.P.C.I. est dépendante de l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation, ensemble des ménages et hors tabac (I.P.C. I.N.S.E.E. réf. 4018E). L'évolution de cet indice, en juin, était de **0,3** % sur les douze derniers mois.

Dans ces conditions et conformément à la délibération n° 2015-43, **le produit global DÉFINITIF retenu des contributions de 2016 est de 20.080 K€ pour les Communes et E.P.C.I.,** soit une évolution de 60 K€ par rapport à l'année 2015.

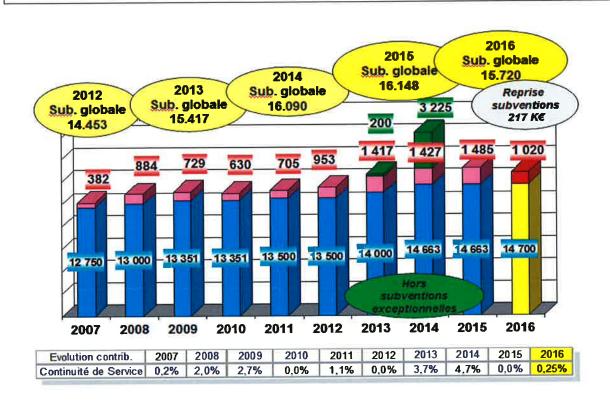


#### La contribution du Département

La délibération n° 2015-42 (E.R.C. 2016) du 24 novembre 2015 déterminait, à titre prévisionnel et globalement, la contribution du Département à hauteur de 15.720 K€. Ces prévisions sont inchangées à ce jour.

De plus, le versement par le Département, en 2013 & 2014, de deux subventions exceptionnelles pour un total de 3.425 K€ génère, conformément aux dispositions comptables, une ressource de fonctionnement de 217 K€ assimilable à une contribution annuelle.

Sur la base de ces éléments, **la contribution pour 2016 du Département serait de 15.720 K€**, dont 14.700 K€ pour la part "continuité de service", tandis que la subvention en annuité, destinée au remboursement des emprunts, serait de 1.020 K€, conformément aux tableaux d'amortissements de ces derniers. Il n'y aurait pas de subvention d'équipement exceptionnelle comme en 2013 & 2014 (200 K€ & 3.225 K€).



#### **ÉVOLUTION DES AUTRES RESSOURCES RÉELLES**

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulations 2016
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels	391 132,97	132 977,64	128 810,00
78 Reprises sur provisions	410 000,00	0,00	130 000,00
TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	36 751 148,90	36177977,64	36 356 350,00

Les autres recettes réelles seraient quasi identiques à celles prévues dans la délibération R&C 2016 et comparables à celles des années antérieures. Parmi celles-ci, une reprise partielle (130 K€) de la provision qui a été constituée en 2013 et 2014 pour faire face aux visites décennales des grandes échelles. Pour mémoire, cette provision est de 520 K€. Elle a été dimensionnée pour faire face aux visites de ce type, planifiées pour les 4 années à venir.

Globalement, les **ressources réelles de la section de Fonctionnement seraient de 36.356 K€**, hors reprise du résultat des exercices antérieurs, soit une évolution de 0,49 % ou 178 K€ par rapport au budget 2015.

#### LE RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ

Ce résultat avait été estimé, dans les différents documents déjà cités, à 1.500 K€, dont 700 K€, conformément à la stratégie adoptée, visant à contenir l'évolution de la contribution du Département. En ce début d'année et bien que le compte administratif 2015 ne soit pas encore arrêté et approuvé par le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71, le résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, repris sur 2016, serait plus de l'ordre de 1.432 K€. Naturellement, il sera commenté lors de la présentation du compte administratif de l'exercice 2015.

#### **ÉVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Dans cette catégorie de charges figurent notamment les dépenses récurrentes qui concourent au fonctionnement régulier du Service pour l'année 2016.

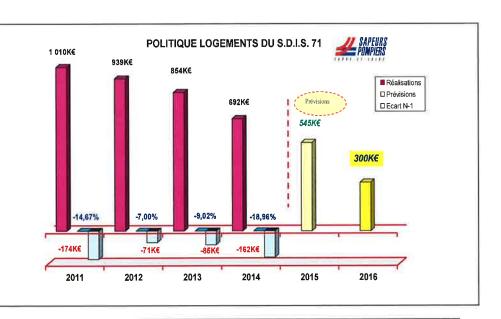
Par rapport à 2015, on peut citer notamment :

#### Les charges à caractère général

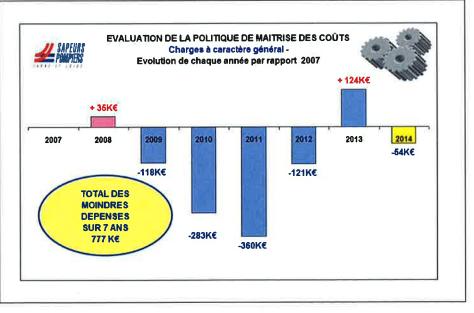
Afin de maitriser ses charges à caractère général, le S.D.I.S. 71 a engagé, depuis plusieurs années, une politique de maitrise des coûts selon deux axes principaux : la gestion des logements des sapeurs-pompiers et la remise en cause des pratiques quotidiennes (modes d'acquisition, mutualisations, optimisations, gestion, éco-comportements et autres).

Une partie de ces crédits est consacrée au financement des logements des sapeurspompiers, logés par nécessité de service.

Le Service a mis en place une politique d'accompagnement visant à résorber le nombre de S.P. logés. Celle-ci est en passe d'aboutir fin juin 2016.



Pour les autres charges à caractère général, la remise en cause des pratiques - sans obérer la qualité de la distribution des secours, la sécurité des agents et la préservation des biens - a permis de réaliser des moindres dépenses.



Cependant, bien que le volume des moindres dépenses réalisées sur 7 ans par rapport au volume qui était consacré à ce poste budgétaire en 2007 soit non négligeable, force est de constater une tendance haussière sur le dernier compte administratif.

Pour mémoire, figuraient au budget 2015 et pour cette catégorie de dépenses 5.697 K€.

Pour 2016, comme en 2015 et afin d'en assurer la lisibilité, cette masse a été décomposée en plusieurs postes afin de pouvoir comparer ce qui est comparable (dépenses structurelles) et d'identifier les dépenses conjoncturelles :

#### 1 - Les dépenses structurelles

- Les divers postes des dépenses générales hors fluides énergétiques et éléments conjoncturels ont une évolution nulle, voire négative dans certains cas, afin de pallier les évolutions contractuelles obligatoires. Ils seraient de l'ordre de 3 645 K€, soit une baisse moyenne de 0,78 %.
- Le poste des fluides énergétiques, avec une évolution différenciée selon leur nature, serait de 1 427 K€, soit une baisse moyenne de 1,66 %.
- Les crédits consacrés aux logements des S.P., compte tenu de la politique départementale engagée en la matière, diminueraient de 245 K€, pour atteindre un volume de 300 K€. Logiquement et conformément à ce qui a pu être annoncé, ce poste de dépenses devrait disparaitre à la fin du premier semestre 2016.

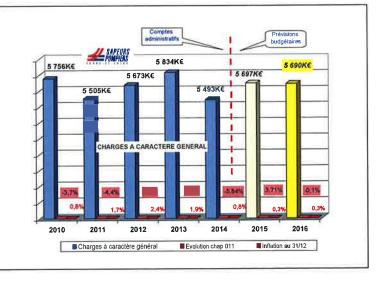
#### 2 - Les dépenses conjoncturelles

- Pour 2016, une visite décennale pour une grande échelle est programmée. Cette opération consiste en une vérification approfondie de tous les éléments de cette super structure. Le coût de cette opération est de l'ordre de 130 K€. Ce type de dépense étant prévisible, grâce à une gestion prudentielle, cette dépense est financée en 2016 par des provisions qui ont été réalisées en 2013 et 2014.
- Par délibération 2015-47, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a validé le rajeunissement du parc des pneumatiques. Cette décision générera, pour 2016, une surcharge financière de 187,5 K€.

Dépenses Fonctionnement	2014 Cpte Adm	Budget 2015	Prévisions 2016	Evolu	tions
011 Charges à caractère général - TOTAL	5 492 873	5 696 650	5 690 000	-6 650	-0,12%
Continuité du Service (sauf fluides énérgétiques, visite échelle, pneumatiques & logements)	3 439 425	3 674 215	3 645 500	-28 715	-0,78%
Fluides énérgétiques sauf fluides logements	1 361 660	1 451 090	1 427 000	-24 090	-1,66%
Logements (loyers+ charges diverses & Fluides énérgétiques	691 788	545 000	300 000	-245 000	Politiq dép
Visite décennale grande échelle		0	130 000	130 000	Reprise sur provision
Politique pneumatiques		26 345	187 500	161 155	Politiq dép

Dans ces conditions et globalement, cette catégorie de **charges à caractère général** serait quasi identique à 2015, soit 5 690 K€ **pour 2016.** 

Cependant, à périmètre égal – continuité de service régulier et fluides énergétiques – la masse de ces charges à caractère général diminuerait de 1 % ou 53 K€.



# Les dépenses de personnels, présentées selon les nouvelles dispositions de l'article L3312-1 du C.G.C.T. (modifié par la Loi NOTRe)

La partie du rapport d'orientations budgétaires consacrée aux ressources humaines porte sur les grandes orientations de la politique salariale, l'évolution prévisionnelle des effectifs et du temps de travail, ainsi que l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le contexte actuel extrêmement mouvant (intempéries et hausse de l'activité opérationnelle, mesures exogènes, etc ...) ne facilite pas la définition de ces orientations et de leurs conséquences, alors que des démarches budgétaires sont engagées depuis plusieurs exercices pour cerner au plus juste, avec un risque mesuré, le montant de la masse salariale.

#### 1) Les grandes orientations de la politique salariale

La prise en compte des facteurs exogènes qui s'imposent au Service d'une part, et des mesures endogènes résultant de la volonté du S.D.I.S. d'autre part, permet de définir les grandes orientations de la politique salariale.

#### a) Les mesures exogènes

Les décisions d'origines législative et réglementaire en matière de politique salariale, s'imposent à l'ensemble des collectivités.

#### - Mesures européennes

<u>Les conséquences de l'aménagement du temps de travail</u> : les contraintes liées à l'application de la directive européenne du 4 novembre 2003 sur le temps de travail qui plafonne la durée individuelle d'activité des sapeurs-pompiers professionnels, impactent la politique R.H. à plusieurs titres, à savoir les effectifs, les régimes de service et l'organisation.

#### - Mesures nationales

Refonte filière S.P.P. 2012: la mise en œuvre de la réforme statutaire de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, dont le terme de la période transitoire est fixé à 2019, a des conséquences sur l'organisation, dans la mesure où elle porte sur les emplois opérationnels et fonctionnels et remet en cause certains taux d'encadrement.

Les impacts de la refonte en termes d'avancements sont repris dans le Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.), se traduisant par une augmentation de la masse salariale liée aux avancements d'échelon et de grade ; une clause de revoyure de cette refonte statutaire est à l'état de projet ; en l'état, il ne semble pas que les modifications envisagées aient une incidence forte sur la masse salariale.

<u>Accord "Parcours Professionnels-Carrières-Rémunérations" (P.P.C.R.)</u>: cet accord, élaboré entre le Gouvernement et les partenaires sociaux en 2015, a pour objectifs de rendre les carrières plus attractives, en améliorant les niveaux de rémunération à l'embauche et en fin de carrière, en résorbant les inégalités entre fonctions publiques en favorisant les mobilités.

Il se traduit notamment par la restructuration et la revalorisation des emplois des catégories A, B et C, la refonte des grilles indiciaires, le transfert d'une partie du régime indemnitaire sur le traitement de base et la garantie de déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous. Il prévoit une mise en œuvre progressive (2016 à 2020), la catégorie B étant concernée dès 2016.

<u>Cotisations de retraite</u> : l'augmentation progressive et pluriannuelle des cotisations de retraite depuis 2012, avec un terme prévu en 2020, tend à rapprocher les taux de la fonction publique de ceux du privé. Ces hausses concernent les agents (cotisation salariale) et l'employeur (contribution patronale).

<u>Logement de fonction</u>: les modifications réglementaires en matière de logement de fonction incitent les S.D.I.S. à remettre en cause ce dispositif; en effet, le plafonnement du temps de travail rend difficile l'aménagement d'une durée de travail compensatrice pour l'octroi d'un logement dont le coût est élevé. Le S.D.I.S. 71 est engagé dans cette voie depuis plusieurs années, pour des raisons de maîtrise budgétaire. La poursuite de la politique de non-logement des S.P.P., avec un terme au 1<sup>er</sup> juillet 2016, se traduit, pour les ressources humaines, par une hausse de la masse salariale, au regard du versement de la prime de non-logé et des indemnités pour travaux supplémentaires.

#### - Effet mécaniques

<u>Glissement-Vieillesse-Technicité (G.V.T.)</u>: ce facteur d'évolution correspond aux incidences budgétaires inhérentes aux avancements de grades et d'échelons des agents, au titre de leur déroulement de carrière ; le G.V.T. est à mettre en lien avec les différentes réformes réglementaires évoquées supra (refonte statut S.P.P. 2012 et accord P.P.C.R.), ainsi que la politique du Service en matière d'avancement.

<u>Effet noria</u>: les agents en fin de carrière qui partent en retraite sont, pour la plupart, remplacés par des collègues plus jeunes en début de carrière; ce mécanisme induit une baisse de la masse salariale.

<u>Vacations horaires des S.P.V.</u>: le montant des crédits prévus pour l'indemnisation des sapeurs-pompiers volontaires fluctue en fonction de l'activité opérationnelle; cette dernière a été particulièrement intense à l'été 2015; le Service considère comme exceptionnel ce phénomène, mais doit néanmoins anticiper l'évolution annuelle régulière du nombre d'interventions.

<u>Avantages retraites des S.P.V. vétérans</u>: le montant des contributions évolue en raison de l'augmentation du nombre de vétérans et du dispositif de réversion des allocations aux veuves des S.P.V. La fin du contrat de gestion de la Prestation de Fidélité et de Reconnaissance (P.F.R.) entre l'Association nationale de la P.F.R. et la C.N.P. Assurances pourrait remettre en cause le système de financement et le montant des contributions des S.D.I.S.

#### b) <u>Les mesures endogènes</u>

Le S.D.I.S. engage des démarches visant à faire évoluer et à dimensionner au plus juste sa ressource humaine, sur les plans quantitatif et qualitatif, afin de maintenir sa capacité opérationnelle, tout en tenant compte des contraintes budgétaires qu'il doit intégrer.

#### - Politique du S.D.I.S.

<u>Régime indemnitaire (protocole interne du 21 janvier 2014)</u>: les conséquences de la diminution imposée du temps de travail, résultant de l'application de la Directive européenne de novembre 2003, se traduisent par des compensations en matière de primes, pour maintenir le pouvoir d'achat des agents.

À cet égard, un protocole d'accord négocié avec les partenaires sociaux prévoit, entre autres mesures, la possibilité d'une augmentation pluriannuelle par pallier du régime indemnitaire, en lien notamment avec l'absentéisme.

La réflexion sur l'évolution du dispositif est actuellement suspendue, dans l'attente de la connaissance des contraintes budgétaires auxquelles le S.D.I.S. va devoir faire face.

<u>Postes budgétaires</u>: en 2014 et 2015, le S.D.I.S. a dû prendre en compte la nécessité de pourvoir 18 postes gelés pour maintenir sa capacité opérationnelle, au regard du plafonnement du temps de travail (Directive européenne de 2003); indépendamment de cette contrainte, le Service met en place une gestion des effectifs visant à la maîtrise des postes (cf infra).

#### 2) Évolution prévisionnelle des effectifs et du temps de travail

La prospective dans le domaine des effectifs budgétaires et du temps de travail constitue un élément important de la politique R.H. du S.D.I.S. À cet égard, le Service Départemental met en œuvre une politique et dispose d'outils qui permettent une visibilité à court et moyen termes.

#### a) Les effectifs

Les effectifs se définissent conformément aux aspects quantitatif et qualitatif.

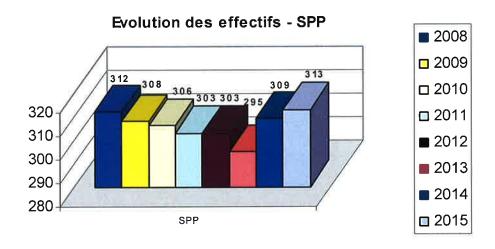
#### - aspect quantitatif : les postes

En période de contrainte budgétaire, la gestion des effectifs fait l'objet d'une attention renforcée sur la maîtrise des postes.

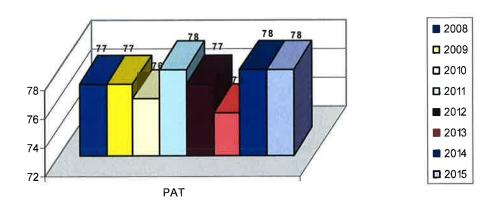
<u>Bilan des postes au 31 décembre 2015</u> : en fin d'exercice 2015, les effectifs des différentes composantes du personnel sont les suivants :

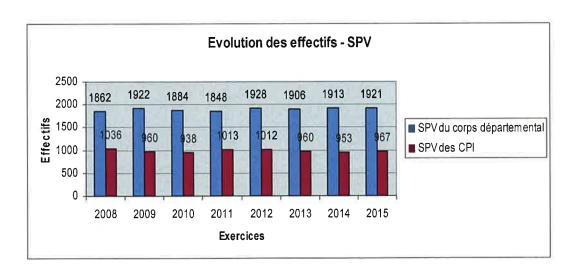
- sapeurs-pompiers professionnels: 313 & 1 agent mis à disposition;
- personnels administratifs et techniques : 78 & 1 agent mis à disposition ;
- emplois d'avenir : 4
- sapeurs-pompiers volontaires du corps départemental : 1 921
- sapeurs-pompiers volontaires des corps communaux : 967

#### Évolution des effectifs pourvus depuis 2008 en chiffres



#### Evolution des effectifs - PAT postes permanents





<u>Évolution des postes depuis 2008</u>: la mise en place du système de transmission A.N.T.A.R.E.S. et la mutualisation de fonctions dans les antennes, sur la période 2010-2013, avaient permis de réaliser le gel de 18 postes S.P.P. et P.A.T.; ces postes ont été à nouveau pourvus pour

répondre à l'obligation en terme d'effectifs, induite par la réglementation européenne sur le temps de travail. Les effectifs S.P.V., bien que concernés par un turn-over important, connaissent peu de variations.

<u>Stabilisation des effectifs suite aux recrutements 2014 et 2015</u> : les effectifs de S.P.P. ont retrouvé le niveau qui était le leur en 2008 ; ce niveau est actuellement nécessaire, au regard du maintien de la capacité opérationnelle du Service Départemental.

<u>Évolution des effectifs</u>: une étude systématique est réalisée, en cas de départ en retraite ou de mutation des agents; en fonction de la nature du poste et d'une adaptation possible de l'organisation, est examinée l'opportunité de remplacer ou non chaque départ par un recrutement ou une réaffectation interne, ou encore de prévoir une mutualisation de fonctions.

#### - aspect qualitatif : les carrières

<u>Référentiels grades-emplois</u> : chaque filière statutaire du S.D.I.S. dispose d'un référentiel récent et actualisé, permettant une lecture de l'association des grades et des emplois et de l'évolution possible de la carrière de chacun.

Format des S.P.P. (fillère 2012): les avancements prennent en compte l'évolution de l'organisation liée à la refonte de la filière des S.P.P. Ils intègrent des projections modulables de déploiement sur une période transitoire réglementaire de 7 ans, jusqu'en 2019.

<u>Format de l'encadrement des P.A.T.</u>: une réflexion a permis de clarifier les niveaux hiérarchiques des emplois des P.A.T. dans l'organisation et de donner des perspectives de carrière, notamment pour les agents de catégorie C, par la reconnaissance de la maîtrise de fonctions, et l'accès à la catégorie B. Ce format pourra être déployé progressivement, en fonction des capacités budgétaires et des besoins du Service.

#### b) <u>Le temps de travail</u>

<u>Temps de travail et impacts sur les régimes de service et les effectifs</u>: suite à l'application, depuis 2014, de la Directive européenne de novembre 2003 qui a plafonné le temps de travail et induit des réattributions de postes préalablement gelés à partir de 2009, l'évolution probable de la règlementation européenne en matière de décompte du temps effectif de travail pourrait, à nouveau, avoir des conséquences à terme sur l'organisation du Service.

En effet, la comptabilisation de chaque heure de présence en heure effective de travail, en supprimant la prise en compte des temps d'inaction sur une garde de 24 heures, conduirait à revoir les régimes de service (avenir de la garde de 24 h ?) et produirait à format égal une nouvelle limitation du volume horaire de travail individuel induisant, de fait, une baisse importante de la capacité opérationnelle à effectif constant.

#### 3) Évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel

Globalement, les dépenses de personnel, inscrites au chapitre 012, représenteraient, pour 2016, la somme de 27.650 K€. La partie consacrée aux rémunérations des agents permanents serait de 21.508 K€ et celle consacrée au volontariat serait de 6.142 K€.

#### a) Évolution prévisionnelle et exécution des rémunérations

#### - Les traitements bruts

<u>La hausse des traitements bruts</u>: tenant compte des intentions de l'État, il n'est pas prévu d'augmentation de la valeur du point d'indice; par contre, l'intégration d'une partie des primes dans le traitement de base et la revalorisation des grilles indiciaires des emplois de catégorie B, en vertu de l'accord P.P.C.R., ont été intégrées dans la prévision.

#### - Les charges : cotisations employeur

<u>Augmentation des cotisations C.N.R.A.C.L.</u>: comme indiqué supra (cf mesures exogènes), les taux des cotisations retraites évoluent annuellement. À cet égard, l'augmentation du taux de la cotisation employeur a une incidence sur la masse salariale.

<u>Accord P.P.C.R.</u>: de même, l'accord P.P.C.R. qui prévoit l'intégration d'une partie des primes dans le traitement brut, dès 2016 pour les agents de catégorie B, a pour conséquence une hausse des cotisations patronales, donc de la masse salariale.

#### - Le régime indemnitaire

<u>Protocole S.D.I.S. 71 relatif au temps de travail</u>: un volet du protocole prévoit un ajustement du régime indemnitaire des agents ; son application n'est pas neutre sur le volume de la masse salariale. Comme évoqué supra, elle est conditionnée par la capacité budgétaire du S.D.I.S.

#### b) Évolution prévisionnelle et exécution des avantages en nature

<u>Logement de fonction des S.P.P.</u>: la fin du dispositif des logements de fonction a pour conséquence le versement des primes de non-logé, mais également un changement de régime de service, intégrant une augmentation du régime indemnitaire des agents concernés et du volume de leurs heures supplémentaires ; ces impacts induisent des dépenses de personnel supplémentaires. Par contre, cette suppression est avantageuse pour le Service, au titre des charges à caractère général.

#### c) Autres dépenses de personnel

La cotisation au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), la contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.), les versements au titre de certaines assurances figurent parmi les dépenses de personnel.

<u>C.N.A.S.</u>: le montant de la cotisation au C.N.A.S. est susceptible d'évoluer, en raison de la mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul.

<u>F.I.P.H.F.P.</u>: la contribution tend à évoluer en raison de l'augmentation récente des effectifs de S.P.P., ce qui génère une baisse pour le S.D.I.S. de son taux d'emploi de personnes disposant d'un handicap, et donc une hausse des pénalités à payer.

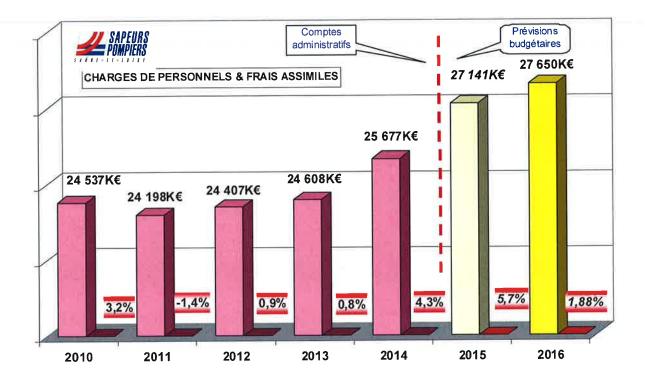
<u>Assurances</u> : sont également budgétés, au chapitre des dépenses de personnel, les crédits relatifs à trois contrats d'assurance :

- <u>le contrat des risques statutaires</u> des agents permanents S.P.P. et P.A.T., qui prend en charge les risques accidents de service et maladie professionnelle (limités aux frais de soins), ainsi que le risque décès :
- le contrat de la protection sociale des S.P.V. qui couvre les risques d'accident de service, à savoir les incapacités temporaires de travail, les frais de soins, les frais funéraires, ainsi que les frais de reconversion professionnelle;
- <u>le contrat de la responsabilité civile</u> qui garantit la responsabilité du Service pour l'ensemble de ses missions opérationnelles et fonctionnelles.

Pour 2016, la stabilité des variables permet de prévoir un statu quo sur les montants à verser

100 1

Dans ces conditions, le chapitre des dépenses de personnel passerait de 27.141 K€ en 2015 (prévisions budgétaires) à 27.650 K€ en 2016, soit une augmentation de 509 K€ ou 1,88 %.



Après la prise en compte de tous ces éléments, les **charges de gestion courante** passeraient de 33.135 K€ en 2015 à **33.636 K€ en 2016**, soit une progression de 1,5 % ou 501 K€.

#### ÉVOLUTION DES AUTRES CHARGES RÉELLES

Parmi les autres charges réelles figurent

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulations 2016
66 Charges financières - TOTAL	626 013,29	637 000,00	593 000,00
66 Dette propre & autres frais financiers	166 86 0,31	127 000,00	83 000,00
66 Dette équipements structurants	459 152,98	510 000,00	510000,00
67 Charges exceptionnelles	4 153,92	15 000,00	20 000,00
68 Dotations aux provisions	455 000,00	0,00	0,00
022 Dépenses imprévues - TOTAL		1 026 900,00	527 000,00
022 Dépenses imprévues Continuité du Service		326 900 00	124000,00
022 Dépenses imprévues Contenir évol. contribution Département		700 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	32 532 068,40	34 814 010,00	34773000,00

#### Les charges financières

Elles correspondent au paiement des intérêts des emprunts réalisés par le S.D.I.S. 71. Figurent également sur ce poste la part de ceux correspondant aux emprunts réalisés pour les équipements structurants et qui sont supportés in fine par le Département.

Il convient de noter, pour ce dernier point, que le remboursement des emprunts réalisés pour le programme A.N.T.A.R.E.S. s'est terminé en 2015. Pour ce programme structurant de 3.942 K€, 1.685 K€ ont été empruntés et ils ont engendré 90 K€ de frais financiers. Un point financier complet sur le programme A.N.T.A.R.E.S., qui n'est pas clos à ce jour, sera présenté lors du compte administratif de l'exercice 2015.

Les frais financiers, dont certains sont indexés sur des taux variables, seraient de 593 K€ pour 2016, contre une prévision de 637 K€ en 2015, soit une diminution de 6,9%.

#### Les dépenses imprévues de fonctionnement

Dans le rapport E.R.C. 2016, il était prévu que ce poste soit budgétisé à hauteur de 166 K€. Cependant, à ce stade de la préparation budgétaire, il serait plus probablement de 191 K€. Les crédits de ce poste correspondent à un minimum de sécurité, permettant de faire face à différents aléas. Ils sont conditionnés, en partie, par le volume du résultat antérieur reporté (2015 sur 2016).

De plus, conformément à la stratégie développée dans la convention 3 signée avec le Département et dans le rapport E.R.C. 2016, 400 K€ provenant des exercices antérieurs seraient gelés sur 2016, afin de générer un excédent qui serait reporté sur 2017. Ceci, dans le but de contenir l'évolution de la contribution du Département pour cette même année.

Précisons que les sommes annoncées ci-dessus ne sont que prévisionnelles, l'exercice 2015 n'étant pas clos complètement à la date de rédaction de ce rapport.

Aussi, la prévision pour les **dépenses imprévues** passerait à **524 K€**, dont 124 K€ seraient consacrés à la sécurisation du Service et 400 K€ seraient destinés à faire face à l'évolution de la contribution du Département en 2017.

Globalement, les **dépenses réelles de la section de Fonctionnement seraient de 34.773 K€**, soit une diminution de 0,12 % ou 41 K€ par rapport au budget 2015.

#### **ÉVOLUTION DES MOUVEMENTS D'ORDRE**

FONCTIONNEMENT DEPENSES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V. C	Simulations 2016
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	4 260 919,86	4 4 9 4 0 0 0,00	4 700 000,00
675 Valeurs comptables des immo. Cédées	31 263,63		
6761 Dif./rRéal. Transférées en inv.	90 857,00		
6811 Dot. Amort. Immo. Incorporelles & corporelles	4 138 799,23	4 494 000,00	4 700 000,00
023 Virement complémentaire à l'invt.		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	4 260 919,86	4 4 9 4 0 0 0,00	4 700 000,00

FONCTIONNEMENT RECETTES DE L'EXERCICE	C.A. 2014	Budget 2015 D.M.1 + D.M.2 + V.C	Simulations 2016
OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opérations ordre entre sections	1 284 759,64	1 646 100,00	1 683 650,00
7768 Neutralisation de l'amortissement	1 107 048,80	1 279 000,00	1 326 600,00
777 Quote-part des subventions transférées	152 897,21	367 100,00	357 050,00
7761 Différences sur réalisations	24 813,63	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 284 759,64	1646100,00	1 683 650,00

L'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement serait de 3.016 K€, contre 2.848 K€ en 2015.

#### 1.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

#### LES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT

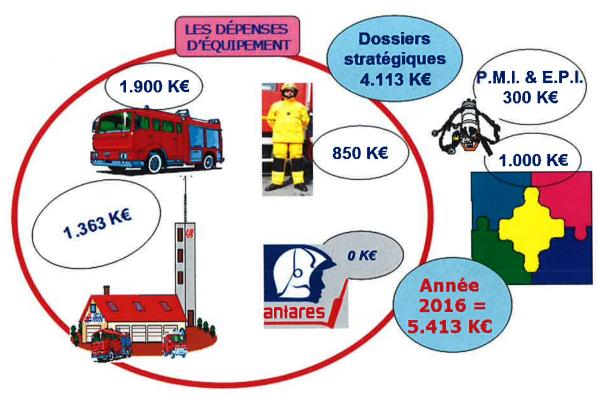
Elles reprennent les inscriptions des grands dossiers stratégiques décrits dans le rapport R&C 2016 qui ont fait l'objet de débats et de partages, qui ont été concrétisés par des autorisations de programme et leurs crédits de paiement. Elles intègrent également les dépenses liées aux équipements récurrents garantissant la qualité du Service.

Nature des dépenses d'équipement	Dossiers stratégiques	Equipements récurrents
Renouvellement du parc automobile	1.900 K€	
Adaptation des tenues d'intervention	850 K€	
Immobilier structurant N°2	1.363 K€	
Petits matériels incendie & équipements de protection individuelle sauf habillement OPS		300 K€
Divers équipements& Immobilier existant		1.000 K€
Total	4.113 K€	1.300 K€

Soit un total général des **dépenses d'équipement** de **5.413 K€** pour 2016.

À noter que le volume proposé pour 2016 pour les acquisitions de véhicules serait inférieur de 100 K€ par rapport à la proposition initiale présentée dans le R. & C 2016

Le synoptique des dépenses d'équipement serait le suivant :



Conformément aux nouvelles dispositions concernant le R.O.B. décrites dans l'article L3312-1 du C.G.C.T., les dossiers pluriannuels feront l'objet d'une présentation particulière, dans ce rapport.

#### LES DÉPENSES FINANCIÈRES

Les **dépenses financières** (hors tirages sur l'emprunt revolving et les cautions), consacrées au remboursement du capital de la dette seraient de **1.091 K**€ en 2016, contre 1.622 K€ l'année précédente, soit une diminution de 531 K€.

Cette **diminution** est due, bien sûr, au profil d'extinction de la dette des emprunts existants au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (fin du remboursement des emprunts A.N.T.A.R.E.S.), mais aussi au fait que le remboursement de l'emprunt réalisé sur 2015 (700 K€) ne commencera qu'en 2017, grâce à une optimisation des flux, avec notamment la mensualisation des contributions pour 86 % des Collectivités Locales de Saône-et-Loire.

À noter, pour 2016, un volume plus conséquent pour les cautions : 40 K€ (le double des années antérieures), équilibré entre dépenses et recettes, qui permettra de gérer la fin de la mise à disposition des logements de S.P.P. par nécessité de service, comme évoqué précédemment.

Les recettes de la section d'investissement sont de deux sortes : les recettes financières et les recettes d'équipement.

#### LES RECETTES FINANCIÈRES

Les fonds propres d'origine externe

Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.)

Cette ressource provient de l'État. Elle correspond à la restitution d'une partie de la T.V.A. versée par le S.D.I.S. 71 au titre des dépenses d'équipement.

Pour 2016, l'assiette de restitution correspond aux dépenses réalisées en 2014, auxquelles est appliqué un taux de 15,76 %.

	2015	2016
Fonds propres d'origine externe	562 K€	970 K€
F.C.T.V.A. Continuité du service	532 K€	895 K€
F.C.T.V.A. Immobilier structurant	0 K€	0 K€
F.C.T.V.A. A.N.T.A.R.E.S.	30 K€	75 K€

Dans ces conditions, les ressources d'investissement provenant de l'État passeraient de 562 K€ en 2015 à 970 K€ en 2016.

Précisons toutefois que cette augmentation n'est que conjoncturelle, puisque cette ressource dépend essentiellement du montant des dépenses effectivement payées sur l'exercice comptable considéré.

■ La subvention en annuité du Département

La subvention en annuité du Département sera de 510 K€ et correspond au financement, par le Département, du remboursement de la part en capital des emprunts souscrits par le S.D.I.S. 71, pour les équipements structurants (IMMO 1&2). Elle diminue de 50 % par rapport à 2015, du fait de la fin, en 2015, des remboursements des emprunts contractés pour le programme A.N.T.A.R.E.S. (déjà évoqué précédemment).

Après la prise en compte de la gestion des cautions (40 K€) et le produit des cessions des immobilisations (35 K€), les **recettes financières** représenteraient **1.555 K€** en 2016.

Les fonds propres d'origine interne – les mouvements d'ordre

Dans cette catégorie de recettes d'investissement figurent :

#### *■* Les amortissements

Ils sont naturellement équilibrés avec la section de fonctionnement et sont de 4.700 K€.

Peuvent également figurer dans cette catégorie de ressources, deux recettes provenant de la section de fonctionnement. Celles-ci relèvent des possibles marges de manœuvre qui peuvent être dégagées de la section de fonctionnement et, bien sûr, de la décision du Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71.

L'affectation d'une partie du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice antérieur

Nous l'avons vu précédemment et bien que l'exercice 2015 ne soit totalement clôturé au moment de la rédaction de ce rapport (12 janvier 2016), le résultat de fonctionnement reporté est tout juste à la hauteur des prévisions développées dans le rapport R&C 2016. Ce dernier permettrait donc seulement de respecter la stratégie prévue pour contenir la contribution du Département en 2016.

#### 

Cette écriture d'ordre permet de prélever des ressources sur la section de fonctionnement pour financer notamment, une partie des dépenses d'équipement de la section d'investissement. Dans le rapport R&C 2016, il a été acté qu'une partie de ces ressources de fonctionnement (400 K€) soient gelée en 2016 pour contenir l'évolution de la contribution du Département en 2017. Aussi et dans ces conditions, il a été précisé qu'en l'état de la situation, il ne serait pas fait de prélèvement au profit de la section d'investissement.

Pour mémoire, ces deux types d'écritures ont généré, en 2015, une ressource de 1.000 K€ (après ajustement en D.M. 2, à l'origine 1.400 K€) en section d'investissement.

Après la prise en compte des opérations patrimoniales, équilibrées en dépenses et recettes à l'intérieur de cette même section (139 K€), les **recettes d'ordre** représenteraient **4.839 K€** en 2016.

#### Le solde d'exécution de l'exercice antérieur

La clôture de l'exercice 2015 n'étant pas encore prononcée (réalisations et reports tant en recettes qu'en dépenses) et conformément au principe de prudence budgétaire, cet excédent n'est que prévisionnel. L'excédent 2015 reporté sur 2016 serait d'environ 99 K€.

#### LES RECETTES D'ÉQUIPEMENT

#### 

En règle générale, des emprunts sont nécessaires pour concourir au financement des dépenses d'équipement et assurer ainsi l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Dans le rapport E.R.C. 2016, le volume d'emprunts avait été estimé à 2.140 K€.

Aujourd'hui après différents ajustements en dépenses et en recettes, ce **volume d'emprunts** serait ramené à **1.940 K€**. Seraient consacrés :

- 1.360 K€ pour les dépenses d'équipement planifiées pour le plan IMMO 2 ;
- 580 K€ pour les autres dépenses d'équipement.

#### 

Il n'est pas prévu de subvention d'équipement en 2016.

#### 1.2.3 - LES GRANDES MASSES

Tous ces éléments étant exposés, l'évolution du budget du S.D.I.S. 71, pour l'année 2016, pourrait se résumer ainsi :

<u>La section de fonctionnement</u> passerait de 39.308 K€ en 2015 (B.P. + D.M. et hors écritures de cessions d'actifs de fin d'année, afin de comparer à périmètre égal) à 39.473 K€ en 2016, soit une augmentation de 0,4 % ou 165 K€.

Rappelons que pour ces prévisions, 400 K€ sont gelés, afin de contenir l'évolution de la contribution "d'équilibre" du Département en 2017, comme commenté dans ce document.

<u>La section d'investissement</u> passerait de 13.414 K€ en 2015 à 8.433 K€ en 2016 (hors reports et hors écritures de cessions d'actifs de fin d'année).

#### II - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dans son titre IV consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales, renforce les dispositions initiales prévues pour le rapport d'orientations budgétaires.

Comme précisé en introduction, les collectivités locales doivent également présenter les engagements pluriannuels envisagés.

Compte tenu du contexte conjoncturel (fin de la convention 3 avec le Département et des autorisations de programme inscrites dans celle-ci), les engagements pluriannuels pour le S.D.I.S. 71 peuvent être scindés en deux parties :

- les engagements pluriannuels, liés aux dossiers stratégiques, déjà commencés et qui arrivent à leur terme en 2016 et 2017 ;
- les engagements pluriannuels nouveaux.

## 2.1 – LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS LIÉS AUX DOSSIERS STRATÉGIQUES

Dans la convention 3 signée avec le Département figuraient quatre programmes, transcris budgétairement sous la forme comptable d'autorisations de programme et crédits de paiement (A.P./C.P.). Parmi les trois derniers pour lesquels des crédits sont inscrits en 2016, deux se termineront en 2016 et l'autre en 2017.

Ces programmes méritent d'être évoqués ici, car ils auront des impacts sur les années à venir, que ce soit en termes de gestion courante ou gestion budgétaire.

#### 2.1.1 - LES ACQUISITIONS DE VÉHICULES (VÉHICULES 2)



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 8.800 K€ sur 4 ans pour les acquisitions de véhicules.

Au fil du temps, le volume de l'A.P., et sans remettre en cause la qualité de la distribution des secours, a été revu à la baisse, afin d'atténuer l'évolution de la contribution du Département. Le nouveau volume de cette A.P. est, à ce jour, de 8.145 K€ (délibération 2015-38).

L'exécution de ce programme se résume comme ci-dessous :

289 K€	3.404 K€	1.074 K€	1.343 K€	6.110 K€
	s qui seront pr		1	D.D. 0046

Après prise en compte des reports, 3.243 K€ seraient consacrés, en 2016, aux acquisitions de véhicules.

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du service" versée par le Département.

#### 2.1.2 - LA POLITIQUE D'ADAPTATION DES TENUES D'INTERVENTION



Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires Un plan a été engagé en 2013 pour un volume de 3.984 K€ sur 4 ans pour l'adaptation des tenues d'intervention.

Au fil du temps, le volume de l'A.P., et sans remettre en cause la qualité de la distribution des secours, a été revu à la baisse, afin d'atténuer l'évolution de la contribution du Département. Le nouveau volume de cette A.P. est, à ce jour, de 3.709 K€ (délibération 2015-37).

L'exécution de ce programme se résume comme ci-dessous :

2014	2015	2016	TOTAL			
nptes administ	ratifs & report	s 2015 sur 201	16			
972 K€ 840 K€ 898 K€ 132 K€ 2.842 K€						
Prévisions qui seront proposées avec le projet de B.P. 2016						
		850 K€	3.692 K€			
	nptes administ 840 K€	nptes administratifs & report 840 K€ 898 K€	nptes administratifs & reports 2015 sur 20° 840 K€ 898 K€ 132 K€  qui seront proposées avec le projet de			

Après prise en compte des reports, 982 K€ seraient consacrés, en 2016, à la politique d'adaptation des tenues d'intervention.

Le financement de ce programme est assuré par une évolution de la contribution "continuité du service" versée par le Département.

#### 2.1.3 - LE PLAN IMMOBILIER STRUCTURANT N° 2 (IMMO 2)



IMMO 2

Conformément à sa délibération d'ouverture, ce programme peut faire l'objet de modulations budgétaires En 2013 et pour un volume de 6.015 K€ sur 5 ans, un second programme immobilier structurant (IMMO 2) a été engagé. Depuis, ce plan a subi déjà quelques modifications, que ce soit pour le Centre de Traitement des Appels (C.T.A./C.O.D.I.S.) ou pour la restructuration du C.I.S. de CHALON-SUR-SAÔNE. Bien-sûr, ces modifications ont toutes été validées par des délibérations, dont la dernière (délibération 2015-40) qui confirme le montant global de l'A.P. à 5.958 K€.

	Programme IMMO 2	MONTANT TTC
CTA / CODIS	Travaux & recherche pistes alternatives	358 K€
CHALON	Restructuration lourde	4 700 K€
HAUTE MOUGE	Construction d'un CI	450 K€
SIMARD	Construction d'un CI	450 K€
	•	5 958 K€

L'exécution de ce programme se résume comme ci-dessous!

2013	2014	2015	2016	2017	TOTAL
	Comptes adn	ninistratifs & r	eports 2015	sur 2016	
55 K€	141 K€	995 K€	2.798 K€		3.989 K€
Prévisio	ns qui seroi	nt proposées	avec le pro	jet de B.P.	2016
			1.363 K€	606 K€	5.958 K€

Après prise en compte des reports, 4.161 K€ seraient consacrés, en 2016, au plan immobilier N° 2.

Le financement de ce programme est assuré au travers de la contribution "équipements structurants" versée par le Département, puisque celui-ci rembourse annuellement les échéances d'emprunts contractés par le S.D.I.S. 71.

## 2.1 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX

#### 2.2.1 - LA POLITIQUE D'ACQUISITION ET DE MAINTENANCE DES PNEUMATIQUES

Par délibération 2015-47, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a validé la politique d'acquisition et de maintenance des pneumatiques qui améliore la sécurité des intervenants du S.D.I.S 71.

Cette politique générerait une dépense nouvelle de fonctionnement comme ci-dessous pour les années suivantes :

	2016	2017	2018	2019
Politique actuelle des pneumatiques financée dans le budget	40,0K€	40,0K€	40,0K€	40,0K€
Rajeunissement du parc à 10 ans	70,0K€	70,0K€	70,0K€	70,0K€
Mise à niveau sur 2 ans	112,5K€	112,5K€		
Contrôles	5,0K€	5,0K€	5,0K€	5,0K€
Coût global de la politique nouvelle des peumatiques	227,5K€	227,5K€	115,0K€	115,0K€
Surcoût consacré aux pneumatiques	187,5K€	187,5K€	75,0K€	75,0K€

#### 2.2.2 - REMBOURSEMENT DU PRÊT À TAUX ZÉRO

Par délibération 2015-41 consacrée à la décision modificative N° 2 du budget 2015, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. 71 a validé, au travers de celle-ci, l'attribution, dans le cadre de la relance de l'économie initiée par le Gouvernement, d'une dotation à taux zéro par la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette dotation spécifique de 730 K€ a, pour assiette, le préfinancement des attributions du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.).

Elle fera l'objet d'un remboursement en deux fois, sur les années 2017 & 2018, et constituera donc une dépense nouvelle d'investissement comme ci-dessous pour les années suivantes :

2015 Octroi du capital initial = 730 K€				
2017 2018				
Remboursement du capital	365 K€	365 K€		

## III – LA STRUCTURE ET LA GESTION DE LA DETTE DU S.D.I.S. 71

La loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (M.A.P.T.A.M.) modifie l'article L3312 - 1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), lequel dispose désormais que ce point fasse l'objet d'une présentation aux Élus lors du rapport d'orientations budgétaires. La Loi NOTRe du 7 août 2015 renforce ces dispositions.

#### 3.1 - LA DETTE AU 31 DÉCEMBRE 2015

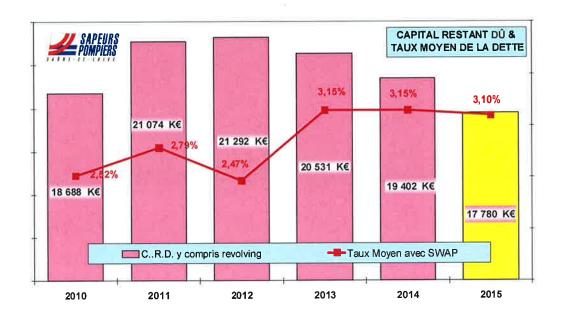
### 3.1.1 – LE VOLUME DE LA DETTE, CAPITAL RESTANT DÛ (C.R.D.)

Eléments de synthèse	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation
La dette globale, y compris révolving, est de :	17 780 K€	19.402 K€	+
Son taux moyen hors swap s'élève à :	2.31 %	2.45 %	+
Son taux moyen avec swap s'élève à :	3.10 %	3.15 %	<b>→</b>
Sa durée résiduelle moyenne est de :	20.22 ans	20.26 ans	<b>→</b>
Nombre de lignes, y compris revolving et produit de couverture (SWAP) auprès d'une salle des marchés	19 + 1 + 1	19 + 1 + 1	+

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.

Le nombre d'emprunts est de 21, répartis auprès de 8 établissements prêteurs. Au 31 décembre 2015, le S.D.I.S. 71 dispose d'un emprunt revolving dont le capital restant dû (C.R.D.) est de 340 K€.

Sur les dernières années, l'évolution du C.R.D. et du taux moyen de la dette peuvent être synthétisés comme ci-dessous :



Le stock de dette (C.R.D.) a diminué de 8,4 % par rapport au 31 décembre 2014, après avoir déjà diminué de 5,5 % par rapport à 2013.

Le capital restant dû (C.R.D.) au 31 décembre 2015 était de 17 780 K€ qui peuvent se décomposer de la manière suivante :

C.R.D. au 31 décembre 2015	Dette propre Emprunts financés par le Département 71		Dette totale, y compris emprunts financés par le Département
C.R.D Montant total	2.926 K€	14.854 K€	17.780 K€
C.R.D. en € par habitant Population départementale D.G.F. 2015 = 597.650	4,90 €	24,85 €	29,75 €

Soit un total de 29,75 € par habitant D.G.F., contre 33,50 € au 31 décembre 2014, soit une baisse de 11,2 %.

#### 3.1.2 - LES NOUVEAUX EMPRUNTS EN 2015

Un emprunt de 700 K€ a été réalisé auprès de La Banque Postale (L.B.P.) aux conditions suivantes : EURIBOR 12 M (valeur au 15/01/2016 = 0,049 %) + marge de 0,75 %, avec un amortissement sur 20 ans. Ces fonds étaient destinés au financement du plan IMMO 2. Le remboursement de cet emprunt, compte tenu de son objet, est supporté in fine par le Département. De plus, compte tenu des disponibilités de trésorerie, cet emprunt n'a pas été consolidé sur 2015 et reporté sur 2016. Cette pratique permet de repousser d'autant la première échéance qui tombera donc en 2017.

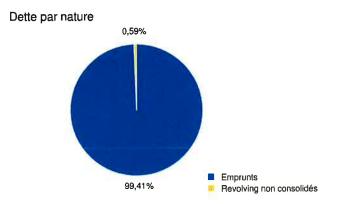
#### 3.1.3 - LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette peut être répartie par nature ou par type de risque.

#### Dette par nature

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	18	17 440 194 €	2,34%
Revolving consolidés	1	0€	0,00%
Revolving non consolidés	1	226 667 €	-0,07%
Total dette	19	17 666 860 €	2,31%
Revolving disponibles		113 333 €	
Total dette + disponible		17 780 194 €	N. E. SHE'S
Swaps	1	6 503 023 €	2,15%
Options	0	0€	
Total dérivés	1	6503 023 €	2,15%

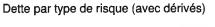
Etat généré au 31/12/2015

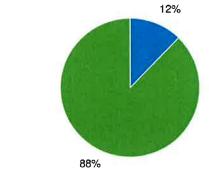


#### Dette par type de risque (avec dérivés)

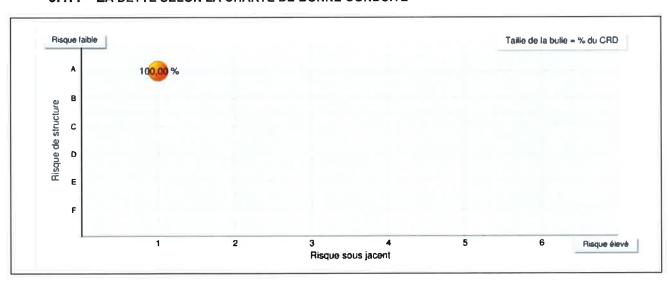
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	15 513 118€	88%	3,47%
Variable	2 267 076€	12%	0,41%
Ensemble des risques	17 780 193€	100%	3,109

Etat généré au 31/12/2015





#### 3.1.4 - LA DETTE SELON LA CHARTE DE BONNE CONDUITE

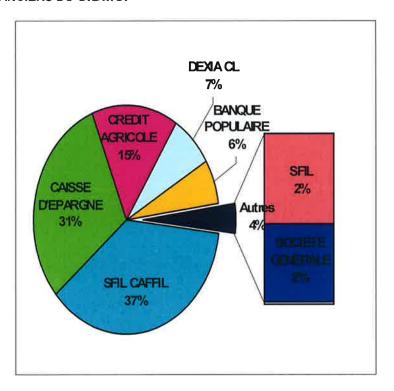


Fixe Variable

Le graphique ci-dessus permet de constater que l'ensemble des emprunts souscrits ne présentent aucun risque de taux et sont totalement sécurisés (pas d'emprunt structuré ou "toxique").

#### 3.1.5 - LES PARTENAIRES FINANCIERS DU S.D.I.S.

CRD.
6503₭€
5460K€
2636₭€
1333K€
1118K@
391K€
340₭€
Non consolidé
17 781K€



#### 3.1.6 - LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

Le remboursement de la dette se divise en deux parties, pour 2015 :

- Le remboursement des intérêts liés à la dette, supportés par la section de fonctionnement pour 572 K€.

Aussi, l'annuité 2015 de la dette a été de 2.194 K€.

#### 3.2 - SIMULATION DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE

#### 3.2.1 - LES NOUVEAUX EMPRUNTS EN 2016

Comme précisé ci-dessus, l'équilibre de la section d'investissement nécessiterait le recours à l'emprunt pour 1.940 K€.

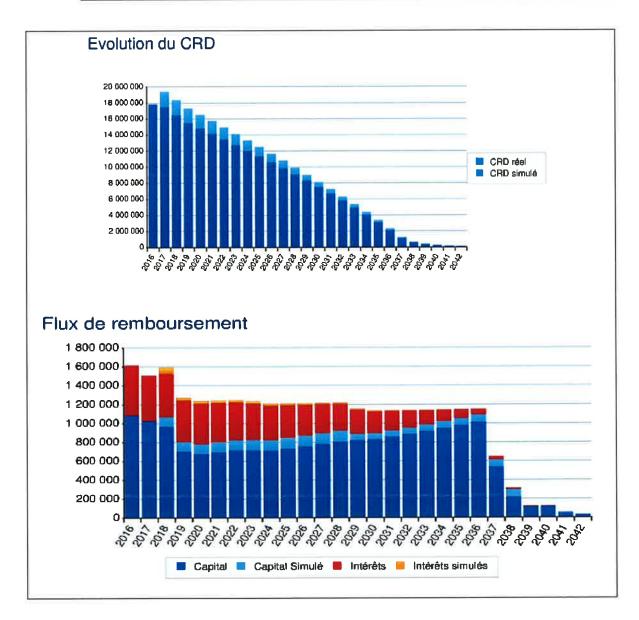
- Un emprunt de 1.360 K€ serait affecté au plan IMMO 2. Aussi, compte tenu de la nature de la dépense et de sa durée d'amortissement, un emprunt à long terme serait privilégié, en fonction des offres du marché.
- Un emprunt de 580 K€ serait nécessaire pour contribuer à la couverture des dépenses d'équipement consacrées à la continuité du Service. Les durées d'amortissement de ces biens étant, en moyenne, plus courtes que ci-dessus, un emprunt à moyen terme serait privilégié, en fonction des offres du marché.

Ces deux emprunts devraient être contractés en fin d'exercice 2016 et potentiellement consolidés début 2017 grâce aux actions entreprises pour lisser la trésorerie. Dans ces conditions, leur remboursement ne devrait donc pas modifier le volume de l'annuité 2016 déjà commentée et qui est estimée à 1.684 K€.

#### 3.2.2 - LE PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

La prise en compte des annuités de ces deux emprunts en 2018, modifierait le profil d'extinction de la dette et des flux de remboursement comme ci-dessous à partir de 2018, avec une annuité complémentaire de l'ordre de 173 K€.

Année de la date de A périmètre		ètre égal	Avec emprunts nouveaux			
début d'exercice	Annuité	CRD fin d'exercice	Annuité	CRD fin d'exercice		
2016	1 683 877,70 €	17 401 199,10 €	1 683 877,70 €	19 341 199,10 €		
2017	1 500 155,08 €	16 380 487,75 €	1 500 155,08 €	18 320 487,75 €		
2018	1 413 825,56 €	15 421 739,33 €	1 587 026,22 €	17 260 005,16 €		
2019	1 130 684,08 €	14 727 213,76 €	1 268 128,24 €	16 462 004,72 €		
2020	1 093 132,85 €	14 058 831,82 €	1 230 577,02 €	15 688 376,18 €		
Total annuités sur la période	6 821 675,27 €		7 269 764,26 €			



#### 3.2.3 - DES RENEGOCIATIONS DE TAUX

Dans le graphique ci-dessus, il convient de noter que le profil des flux de remboursement ne prend pas en compte les modifications qui interviendront sur l'annuité à compter de 2017.

Au cours de l'été 2015, des renégociations de taux, de gré à gré et sans aucun frais, sur trois emprunts contactés avec la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, ont abouti.

Le gain net de frais financiers sur les durées résiduelles, de ceux-ci et à compter de 2017, sera, in fine, de 295 K€, comme le précise le tableau ci-dessous :

Référence Prêt B.P.	CRD	Durée de vie résiduelle	Taux actuel	Nouveau Taux	Date d'effet à/c	Gain
07128696	510 K€	20 ans	5.15%	2.60%	2017	145 K€
07135951	450 K€	26 ans	5.50%	3.20%	2017	142 K€
07135952	119 <b>K</b> €	6 ans	4.10%	2.20%	2017	8 K€
Totaux	1.079 K€					295 K€

#### POUR CONCLURE

Les orientations budgétaires 2016 concrétisent les engagements pris par le Conseil d'Administration et, d'une manière générale, la mise en œuvre des politiques publiques arrêtées pour le S.D.I.S. 71, en étroite collaboration avec les services du Département.

Elles sont la transcription des réflexions réalisées au cours de l'année 2015 à tous les niveaux, que ce soit au sein du Comité Spécial d'Orientations Stratégiques, des réunions de travail des Élus membres du Bureau du S.D.I.S., dans les Bassins de Recherche et d'Action, dans les différents groupes de travail ; et des actions décrites dans le S.D.A.C.R. et la convention S.D.I.S./Département.

Bien naturellement, elles prennent en compte les possibilités financières du Département et découlent d'un véritable partenariat, venant s'intégrer dans la politique d'aménagement durable du territoire.

Cet ensemble s'inscrit pleinement dans l'axe majeur fixé pour la conduite du Service, celui D'ASSURER UNE DISTRIBUTION DES SECOURS EFFICACE, EN MAITRISANT LES COÛTS, TOUT EN PRÉSERVANT LA NATURE D'UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ.

# **DÉCISION**

Après en avoir débattu,

Les membres du Conseil d'Administration prennent acte des orientations budgétaires pour l'année 2016.

Et ont signé au registre les membres présents. Pour extrait conforme

Certifié exécutoire pour avoir été

Le Prégident,

- reçu en Préfecture le

1 2 FEV. 2016

publié et affiché le

1 2 FEV. 2016

Docteur Bertrand ROUFFIANGE Président du CA.S.D.I.S. 71